



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 97682

Texte de la question

M. Christophe Sirugue interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les récentes revendications des organisations représentatives des retraités concernant leur pouvoir d'achat. Les pensions étaient initialement revalorisées en fonction de l'évolution générale des salaires. Depuis la fin des années quatre-vingts, la plupart des régimes de retraite de base et complémentaires pratiquent une revalorisation basée sur l'évolution des prix. Hors hausse des prélèvements sociaux, ces dispositions ont permis de maintenir le pouvoir d'achat des retraités. Elles se traduisent néanmoins par une diminution de leur niveau de vie relatif, les pensions de retraite augmentant moins rapidement que les revenus d'activité. Ce constat est particulièrement notable en période d'inflation faible. Alors qu'en 2010 le niveau de vie moyen des retraités était similaire à celui des actifs, il n'en représenterait plus que 85 % à 70 % à l'horizon 2060 selon les hypothèses de gains de productivité retenues. Dans ses travaux récents, le conseil d'orientation des retraites s'interroge sur la pertinence à terme de ce mode d'indexation. Aussi il lui demande si le Gouvernement envisage de modifier cette disposition pour prendre en compte l'évolution des salaires.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Sirugue](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97682

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6460

Question retirée le : 4 octobre 2016 (Fin de mandat)